

**Répondez-vous à la nouvelle réglementation des biodéchets ?****Objectifs :**

Vérifier sa conformité réglementaire  
 Identifier les coûts de gestion de vos biodéchets pour les maîtriser et les réduire  
 Diminuer sa production de biodéchets tout au long du process (prévention, réemploi ...)  
 Améliorer la valorisation de ses biodéchets (réutilisation, recyclage...)  
 Rechercher et mettre en relation en priorité avec des solutions locales (prestataires, associations...)  
 Lancer et suivre une feuille de route adaptée à l'entreprise

**Public :**

Toute entreprise située dans le département qui détient ou produit des biodéchets :  
 hôtels, restaurants, commerces de bouche, épiceries, grandes et moyennes surfaces  
 alimentaires, industries agroalimentaires

**Notre offre :**

Etape 1 : Etat des lieux et visite du site  
 Etape 2 (facultative) : pesée des biodéchets produits par le professionnel  
 Etape 2 : Restitution d'un plan d'actions personnalisé avec préconisations, informations  
 et contacts utiles  
 Etape 3 : Suivi de la feuille de route selon les besoins de l'entreprise.

**Points analysés :**

Points réglementaires applicables à l'entreprise  
 Analyse du process (achat, stockage, transformation, vente) et des quantités de  
 biodéchets produits  
 Analyse des pratiques opérationnelles de la gestion des biodéchets  
 Analyse des coûts et recherche d'économies potentielles

**Points forts :**

Remise d'un livrable avec :

- Les points forts et bonnes pratiques de l'entreprise
- L'estimation des coûts de production des biodéchets si pesées réalisées par l'entreprise
- Des conseils et adresses
- Une feuille de route personnalisée, opérationnelle

**INFORMATION**

€ 1400 € HT  
 650 € HT En 2022, prise en charge à 100% par votre CCI pour un nombre limité d'entreprises.